

## Quels modèles d'Intelligence Economique pour l'Algérie? Quelques pistes de réflexion

Abdelkader Baaziz, Luc Quoniam, David Reymond

► **To cite this version:**

Abdelkader Baaziz, Luc Quoniam, David Reymond. Quels modèles d'Intelligence Economique pour l'Algérie? Quelques pistes de réflexion. Séminaire International sur l'Intelligence Economique: Un enjeu majeur de Compétitivité, May 2014, Alger, Algérie. pp.20. hal-00995776

**HAL Id: hal-00995776**

**<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00995776>**

Submitted on 23 May 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Quels modèles d'Intelligence Economique pour l'Algérie ? Quelques pistes de réflexion

### **Abdelkader Baaziz**

Doctorant Chercheur au Laboratoire IRSIC, Aix-Marseille Université  
E-mail: [abdelkader.baaziz@etu.univ-amu.fr](mailto:abdelkader.baaziz@etu.univ-amu.fr) / [kbaaziz@gmail.com](mailto:kbaaziz@gmail.com)

### **Luc Quoniam**

Professeur des Universités à l'Université du Sud Toulon-Var  
E-mail: [mail@quoniam.info](mailto:mail@quoniam.info)

### **David Reymond**

Maître de conférences à l'Université du Sud Toulon-Var  
E-mail: [david.reymond@univ-tln.fr](mailto:david.reymond@univ-tln.fr)

### **Résumé**

Avec une décennie d'existence timide en Algérie, l'intelligence économique est une discipline peu connue des académiciens et trop négligées des praticiens.

D'abord, il y a un véritable problème de formation en IE. En effet, le peu de formations existantes en Algérie sont inspirées des modèles anglo-saxons ou européens (en particulier le modèle français), et sont donc en inadéquation totale avec les besoins réels de l'entreprise algérienne. Les personnes acquièrent des formations théoriques, loin de l'action concrète sur le terrain, d'où le risque de véhiculer une mauvaise image de l'Intelligence Économique.

Ensuite, le peu d'entreprises Algériennes qui ont adopté l'IE comme outil de développement et de compétitivité, souvent influencées par les écoles occidentales de l'IE, se concentrent davantage sur des aspects de sécurité de l'information ou du lobbying que sur l'innovation. Pourtant, c'est l'innovation qui devrait être le levier par excellence du développement de la compétitivité et de la croissance économique en Algérie.

Pour cela, il est important de « troquer » le paradigme actuel contre un nouveau dont les clés sont :

- Utilisation « légale et gratuite » de l'information stratégique contenue dans les bases de données Brevet. En effet, le brevet permet le développement des entreprises mais aussi des Etats en voie de développement.
- L'adoption des « soft technologies » et du « jugaad innovation » comme modèles de développement économique à l'instar des pays du BRICS et particulièrement, le Brésil et l'Inde.

Cette communication tentera de développer ce paradigme alternatif comme plaidoyer d'une IE « utile » au développement des entreprises algériennes et de croissance économique de l'Algérie.

### **Keywords**

Intelligence économique, Brevet, Innovation frugale, Jugaad Innovation, Soft technologies.

## **Quels modèles d'Intelligence Economique pour l'Algérie ? Quelques pistes de réflexion**

### **Introduction**

A peine une dizaine d'années d'existence officielle en Algérie, l'intelligence économique est une discipline peu connue des académiciens et trop négligées des praticiens.

Certains projets « pompeux » sont initiés par des entreprises Algériennes en suivant la vague « effet de mode » sans aucune stratégie claire sur ce qui est attendu comme valeur ajoutée et retour sur investissement. D'autres projets « timides » initiés sans implication des parties prenantes critiques de l'entreprise.

Malgré le besoin exprimé à tous les niveaux des entreprises, en information stratégique et utile au développement et la compétitivité, certaines études ont révélé des résultats alarmants (Fekir, 2008) et ont démontré que l'activité IE n'a pas pu émerger faute de maîtrise de concepts, de formation adéquate, de moyens consacrés, d'accompagnement efficace dans la conduite du changement et l'inexistence d'un cadre institutionnel favorisant son développement.

Ces résultats peuvent s'expliquer par l'absence d'un cadre institutionnel incitatif d'une part et les formations de vulgarisation de l'IE trop théorique loin de l'action concrète sur le terrain, d'autre part, ce qui a contribué à véhiculer une fausse idée et des désillusions à propos de l'Intelligence Économique.

C'est dans cette optique que cette communication tentera de développer un paradigme alternatif comme plaidoyer d'une IE « utile » au développement efficace des entreprises algériennes et de croissance économique de l'Algérie.

### **Revue des modèles majeurs d'intelligence économique**

#### **1. Modèle UK**

Le Royaume Uni, a misé très tôt sur l'importance de l'information comme outil stratégique. Le système britannique a mis à contribution les services de renseignement, les banques et établissements financiers, les entreprises multinationales, les cabinets d'études, le secteur industriel, les agences gouvernementales et les missions diplomatiques pour la promotion de son économie nationale (Martre & al., 1994).

#### **2. Modèle USA**

Les grandes entreprises américaines ont mis en place des dispositifs importants de « competitive intelligence » pour contrer la concurrence interne américaine. Cette logique est le résultat d'une concurrence acharnée que se livraient les entreprises américaines qui dominaient les marchés mondiaux jusqu'au milieu des années quatre-vingt. La menace concurrentielle des autres économies (allemande, nippone ou coréenne) n'est pas prise en considération dans le raisonnement compétitif des entreprises américaines (Martre & al., 1994).

La concertation stratégique des entreprises américaines pour aborder les marchés internationaux répond aux impératifs de profit de chaque partenaire avec une logique de rentabilité à court terme ou de prise de position dominante sur un marché. Cette règle se vérifie au niveau du fonctionnement de l'intelligence économique dans ce pays. Son objectif principal est la définition des stratégies concurrentielles des entreprises (Martre & al., 1994).

### **3. Modèle Allemand**

Si l'Allemagne est la première puissance économique d'Europe, c'est bien grâce à son système national d'intelligence économique. En effet, l'économie allemande s'est construite sur le principe de l'unité stratégique des principaux centres de décision : banques, entreprises, sociétés de transport, maisons de commerce et l'Etat. Le modèle allemand d'intelligence économique s'appuie sur un profond sentiment collectif de « patriotisme économique ». Les flux d'informations convergent vers un centre d'intérêts qui associe les banques, les grands groupes industriels et les sociétés d'assurances. Ce centre est constitué d'un réseau relationnel informel de décideurs. Les pouvoirs fédéral et régionaux sont rarement en contradiction avec les options déterminées par ce centre (Martre & al., 1994).

### **4. Modèle Nippon**

Le Japon à travers le MITI (Ministry of International Trade and Industry), a fait de l'information le levier principal de son développement. Elle concerne aussi bien l'information blanche ouverte que grise rendue disponible grâce à l'Institut pour la Protection Industrielle. Contrairement aux pays anglo-saxons, l'information constitue d'abord une ressource collective avant d'être une ressource individuelle. Lorsqu'une entreprise est en difficulté, elle est soutenue par d'autres sur la base d'un accord tacite, non nécessairement juridique ou financier. La compétition économique est perçue sur le long terme affranchie de la logique occidentale qui aboutit souvent à la liquidation des entreprises temporairement déficitaires (Martre & al., 1994).

La modèle économique nippon résulte des synergies entre les stratégies technologiques, industrielles et commerciales indissociables de l'usage offensif de l'information. Les multiples passerelles établies entre les administrations, les universités et les entreprises ont permis l'émergence d'une intelligence économique caractérisée par :

- une démarche prospective intégrée au management pour les conglomérats industriels avec une réflexion prospective à court, moyen et long terme (10, 20 et 30 ans) ;
- une stratégie planétaire de transfert de technologie ;
- une stratégie à long terme de maîtrise des grands flux d'intelligence économique et une culture collective de l'information basée sur une politique de communication sélective de l'information ;
- passage d'une logique de rentabilité du secret vers la rentabilité de la connaissance ;
- une approche « globale » (globale et locale) du marché mondial ;
- une croissance par conquête des marchés extérieurs avec une pénétration commerciale adaptée au contexte économique et au mode de vie de chaque pays ;
- corrélation étroite entre développement économique et intérêt national.

### **5. Modèle Français**

Dès 1964, Pierre Massé, un ingénieur des Ponts et Chaussées, nommé Commissaire général du Plan de la République Française par le président Charles de Gaulle en 1959, dans une

célèbre étude prospective destinée à l'horizon 1985, a formulé le concept de « faits porteurs d'avenir ». Ce concept un peu flou et en partie paradoxal (car il ne peut être vérifié qu'en avenir) est considéré comme l'un des concepts fondateurs de la prospective. En 1967, Massé a affiné son idée en déclarant que l'intuition et le raisonnement doivent être confirmées par les faits (Rossel, 2012). Ceci prouve que l'intelligence économique est une discipline qui a existé en France, bien avant le fameux rapport Martre (publié en février 1994) formalisant les fondements du modèle français de l'intelligence économique.

Comme l'a précisé ce rapport, les entreprises françaises ont choisi d'utiliser le terme « veille » pour décrire leur modèle d'ingénierie de l'information. En se limitant à ce concept de « veille », les activités liées à l'intelligence économique n'ont pas pu se développer faute d'une vision globale. Elle s'est attachée à des tentatives de mimétisme d'expériences mythiques comme celles du Japon sans pour autant comprendre le contexte et la culture de ce pays (Martre & al., 1994).

Le rapport Carayon (2003) est venu retracer les contours et compléter le modèle Français d'intelligence économique avec la notion de développement des territoires. Pour les auteurs de ce rapport, l'intelligence économique est justement un élément de gouvernance structuré autour de trois pôles complémentaires et interdépendants susceptibles de surmonter cette difficulté : la sécurité de l'information, la veille stratégique et l'influence. Cet ensemble place l'entreprise dans une posture à la fois défensive et offensive afin de la rendre plus performante et donc plus compétitive (Carayon, 2003).

## 6. Le contenu des formations en «intelligence économique» en France selon l'AFDIE

L'Association Française pour le Développement de l'Intelligence Economique (AFDIE) a mené une enquête auprès des universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs et formations d'entreprises pour mieux définir l'offre de formation à l'intelligence économique tant sur le plan des contenus pédagogiques que des débouchés (Carayon, 2003) :

Phase du processus (domaines)	Activités (contenus)
1 Recherche et recueil des informations et des connaissances clefs	Veille juridique
	Veille technologique
	Veille sociale
	Veille économique
2 Traitement et interprétation des données recueillies	entretien des bases de données et de savoirs
	Sécurité des informations et des traitements
	Protection juridique et patrimoniale
	Administration de données
3 Formulation des raisonnements stratégiques	Stratégie d'innovation
	Conduite de projets
	Anticipation et maîtrise des risques
	Evaluation des effets des décisions à prendre
4 mise en œuvre des actions et animation des réseaux	Animation de réseaux d'influence
	Déploiement des actions offensives
	Communication sur les valeurs
	Dialogue avec les parties prenantes
5 Evaluation des effets et mutualisation des pratiques	Etude d'impact
	Rétro veille sur les processus
	Echanges de pratiques et de savoirs
	Audit IE, auto-évaluation

Tableau 1. Contenus identifiés dans les programmes de formation (Carayon, 2003)

## **7. Synthèses des principaux modèles de l'intelligence économique**

Les modèles occidentaux d'intelligence économique, combien même basés sur l'ingénierie de l'information, ont trois finalités principales :

- la veille stratégique et concurrentielle ;
- la sécurité de l'information ;
- l'influence (lobbying).

### **Intelligence Economique en Algérie**

#### **1. Un aperçu historique**

2005 : Premier colloque international sur l'intelligence économique à Alger à l'initiative de NT2S sous le thème « De la veille stratégique à l'intelligence économique ».

Depuis, plusieurs manifestations ont été organisées. Nous citerons à titre non exhaustif :

- NT2S Consulting et le cabinet LOGE ont organisé entre 2005 et 2011, cinq (05) éditions du colloque international sur l'intelligence économique – IEMA – en partenariat avec le Ministère de tutelle.
- Sous une dénomination pompeuse « Les assises de l'intelligence économique », VIP Group a organisé cinq (05) événements entre 2007 et 2011. Ces assises se sont déroulées entre experts venus de l'autre rive de la méditerranée en majorité de France. Ce sont des assises qui se sont déroulés en Algérie en l'absence de praticiens algériens.
- Sonatrach a consacré la 7<sup>ème</sup> édition de l'Inforum en 2008 à « la veille technologique & l'intelligence économique ».
- Sous le thème « Gouvernance des institutions et intelligence économique », l'Université de la Formation Continue (UFC) a organisé un colloque international à Alger en 2008.

Ces différentes manifestations ont permis aux participants d'appréhender la problématique de la nécessité de l'IE comme outil de compétitivité de l'entreprise.

2006 : Le gouvernement Algérien adopte officiellement l'intelligence économique comme une démarche d'anticipation et de projection dans le futur, fondée sur les liens unissant les réseaux des entreprises et ceux des opérateurs économiques.

2007 : Une post-graduation spécialisée de niveau Master 2, a été créé à l'Université de la Formation Continue (UFC) d'Alger.

2008 : Création de la direction générale pour l'Intelligence Economique – Etudes et Prospective (DGIEEP) par Décret exécutif n° 08/101 du 25/03/2008 portant Organisation de l'Administration centrale du Ministère de l'Industrie et de la PME/PMI et la Promotion de l'Investissement, dont le rôle est d'accompagner les entreprises algériennes dans leurs démarches de veille et d'intelligence économique. La mise en place de cette structure répondait aux exigences induites par la mise en œuvre de la stratégie industrielle examinée lors des assises de l'industriel tenues les 26, 27 et 28 février 2007 (DGIEEP, 2010).

2010 : La DGIEEP publie un manuel de formation en intelligence économique en Algérie.

2011 : La première édition du Challenge Francophone VEILLE organisé par le magazine Français « Veille Magazine », le jury a retenu une candidature algérienne en l'occurrence

Mohammed Faouzi Boucheloukh, primé pour son « Système de veille, démarche stratégique chez FERTIAL, groupe de production d'ammoniac et de fertilisants (Algérie) ».

2011 : L'Institut Supérieur de Gestion et de Planification (ISGP) lance en collaboration avec le ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, un master en intelligence économique et management stratégique destiné aux Entreprises.

2012 : L'Ecole Nationale Supérieure de Management (ENSM) propose un Master professionnel sur l'Intelligence Economique avec des experts nationaux et internationaux.

## 2. Discussions

### 2.1. Le discours officiel du gouvernement Algérien

Les objectifs de l'intelligence économique telle qu'ils sont définis par le conseil du gouvernement Algérien en date du 06 décembre 2006 sont <sup>(1)</sup> :

- la diffusion d'une culture de l'intelligence économique qui ambitionne une évolution des comportements individuels et collectifs des acteurs économiques publics et privés, dans une vision collective et pluridisciplinaire ;
- la création d'une synergie public-privé et le développement d'une perception nouvelle de leurs relations basées sur la confiance mutuelle, indispensable à l'essor de l'industrie nationale ;
- la promotion du développement et la garantie de la sécurité du patrimoine technologique et industriel national par la mise en place de dispositif de veille capable de faire face aux enjeux de l'ouverture du marché national à la concurrence et de décourager les pratiques déloyales des concurrents ;
- le développement de la fonction prospective par la mise en système des institutions publiques, des entreprises, des universités, des centres de recherche et des acteurs économiques, à l'effet de cerner les évolutions et de déceler les actions stratégiques à entreprendre sur le moyen et long termes pour l'industrie nationale.

La définition officielle adoptée par le gouvernement algérien pour cette activité est le « recueil, de l'analyse, du traitement et de la diffusion de l'information pertinente et utile qui contribue à la production des connaissances indispensables à la prise de décision et au pilotage des entreprises constituant le tissu industriel national. Elle s'entend comme une démarche d'anticipation et de projection dans le futur, fondée sur les liens qui unissent les réseaux des entreprises et ceux des opérateurs économiques ».

Cette définition officielle donnée à l'Intelligence économique est sommaire et générique, puisque :

- elle décrit un cycle de vie classique de l'information : recueil, analyse, traitement et diffusion ;
- elle ne précise pas la nature des sources de pertinence et d'utilité et de ce fait, elle reste ambiguë sur ces qualificatifs données à l'information ;
- elle ne précise pas comment cette information puisse contribuer à la production des connaissances indispensables à la prise de décision et au pilotage des entreprises ;
- elle n'explique pas comment une démarche « d'anticipation et de projection dans le futur » qui est du domaine de la « prospective » puisse avoir un lien avec la constitution

---

<sup>(1)</sup> Voir le communiqué intégral sur <http://eger-ie.blogspot.com/2008/01/la-partie-consacre-au-dossier-strategies.html> et sur <http://intelligenceeconomiquealgerie.blogspot.com/2008/04/communiqu-e-du-conseil-du-gouvernement.html> (vus le 11/03/2014)

de réseaux d'entreprise qui est du domaine de la stratégie de compétition et de « coopération ».

Même si nous retrouvons quelques bribes de réponses dans le chapitre des objectifs fixés pour l'IE, elles restent de vagues intentions.

Le premier objectif insiste sur la vulgarisation et la diffusion de la culture IE ce qui est primordiale du fait que cette discipline est nouvelle et méconnue en Algérie. Cet énoncé ne fait point référence à un quelconque mécanisme d'incitation permettant l'évolution des comportements individuels et collectifs des acteurs économiques publics et privés. Il est clair que sans l'existence d'un système d'incitation à l'initiative et de protection des managers décideurs, il ne peut y avoir de changement.

Le second objectif insiste sur la création d'une synergie public-privé mais cela nécessite un cadre légal inexistant à l'heure actuel et de ce fait, il ne peut y avoir de relations basées sur la confiance mutuelle. Le code des marchés publics est là pour témoigner du contraire puisque les juristes considèrent que toute initiative réalisée en dehors de ce code est une violation de la loi. Comment peut-on réaliser un partenariat stratégique avec un « partenaire surprise » issue d'un Appel d'Offre et non d'une convergence d'intérêts stratégique ? De plus, les différentes lois qui règlementent le marché, relèvent plus du code pénal que de mesures d'encouragement et de protection des décideurs du risque encouru par l'acte de gestion.

Le troisième objectif est un package complexe incluant la « promotion du développement », la « garantie de la sécurité du patrimoine technologique et industriel national », la « mise en place de dispositif de veille capable de faire face aux enjeux de l'ouverture du marché national à la concurrence » et « décourager les pratiques déloyales des concurrents ». La traduction de cet objectif, nous laisse penser que le modèle IE adoptée par l'Algérie est de nature défensive et protectrice. En effet, nous retrouvons deux des trois principales fonctions classiques de l'IE : (i) la sécurité de l'information désignée ici par patrimoine technologique et industriel national ; (ii) la veille pour faire face aux nouveaux entrants.

Citée timidement dans la définition sans la nommer, le quatrième objectif vient confirmer l'orientation prospective de l'IE Algérienne en annonçant clairement le développement de cette fonction. Dans les faits, le Secrétariat d'Etat chargé de la Prospective et des Statistiques a disparu lors du remaniement ministériel du 11 septembre 2013.

Le communiqué officiel du gouvernement n'a fait aucune mention à la fonction d'influence.

## **2.2. Les institutions de l'Etat Algérien**

La DGIEEP a publié en 2010, un document intitulé « Document de référence 2010 de la formation en intelligence économique en Algérie », téléchargeable sur le site du Ministère de tutelle (MIPI). Ce document de référence, qui en est à sa première édition, répond à la volonté de contribuer à l'encadrement des actions de formation dans un domaine nouveau qui nécessite pour sa promotion des actions importantes de formation de la part des entreprises (DGIEEP, 2010).

Première expérience du genre menée par le ministère, ce document de référence se base sur une étude réalisée par un cabinet conseil algérien « Veil Tech » pour le compte du ministère, à partir d'une enquête menée auprès d'une trentaine (30) d'entreprises industrielles appartenant



à divers secteurs d'activité et reflétant la diversité de l'industrie nationale en termes d'effectifs et de métiers (DGIEEP, 2010).

Cette initiative est louable mais critiquable sur plusieurs plans que nous allons développer ici à titre non exhaustif. D'ailleurs, ses concepteurs avouent que ce document n'est pas un produit fini et ne clôt pas le sujet (..) Réalisé essentiellement à l'intention des entreprises industrielles, ce document de référence de formation en IE ne se veut, ni un aide-mémoire technique, ni encore moins un manuel de formation. Il n'a d'autre but que d'aider les chefs d'entreprise à se faire une idée claire, concrète et précise des besoins en formation dans le domaine de l'IE qu'ils ont ou auraient l'intention de satisfaire et, de ce fait, à orienter leurs choix et optimiser la formulation des besoins et des modalités de leurs prises en charge (DGIEEP, 2010).

Le premier constat est que la définition de l'IE citée dans ce document : « L'intelligence économique (IE) est habituellement définie comme l'ensemble des actions de surveillance de l'environnement national et international en vue de recueillir, traiter, analyser et diffuser toute information utile aux acteurs économiques. Elle intègre la protection (sécurité) de l'information ainsi produite et son utilisation dans des actions d'influence et de lobbying » (DGIEEP, 2010). Si cette définition a le mérite d'être plus claire en regroupant les trois fonctions classiques de l'IE (au sens de Martre), elle est complètement différente de celle avancée par le gouvernement où siège son ministère de tutelle !

Le volet information « utile et ouverte » a été abordé dans ce document mais nous n'avons pas retrouvé sa concrétisation dans les propositions des programmes de formation. A titre d'exemple, le Brevet n'est cité qu'en termes de protection de la propriété intellectuelle et non pas en termes d'une source « utile et ouverte » d'information technique.

La démarche méthodologique proposée par ce manuel reprend la logique des trois fonctions classiques : Veille, Sécurité, Influence et une fonction supplémentaire d'organisation et de coordination. Elle propose pour couvrir ses fonctions, des métiers correspondants : Veilleurs, Analystes, Responsable de l'IE, Lobbyiste, Responsable de la sécurité.

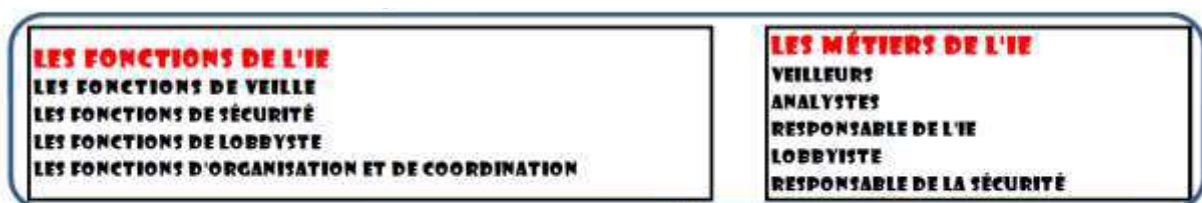


Figure 1. Fonctions de l'IE et les métiers correspondants (DGIEEP, 2010)

Globalement, on peut trouver un classement des métiers de l'IE suivant 3 familles, à savoir (DGIEEP, 2010) :

1. Les métiers liés à la veille (veilleur, analyste, etc.) ;
2. Les métiers liés à la protection (responsable de sécurité, etc.) ;
3. Les métiers liés à la stratégie (lobbyiste, etc.).

C'est uniquement avec cette logique basée sur ces trois fonctions que la DGIEEP a proposé les profils détaillés de description du poste, des tâches et des compétences nécessaires, suivi d'une proposition de programmes de formation correspondants à chaque profil.

### 2.3. Le secteur économique Algérien

Pour concevoir son manuel, la DGIEEP a consulté trente (30) organisations (entreprises publiques et privées, organismes et associations) :

N°	Entreprises & organismes	Statut	N°	Entreprises & organismes	Statut
<b>Mécanique / métallurgie</b>			<b>Mines</b>		
1	ALRIM	Public	21	GRANITEX	Public
2	SNVI	Public		ENASEL	Public
3	ENMTP	Public	<b>Matériaux de construction</b>		
4	TRANSOLB (SGP)	Public	22	GICA (SGP)	Public
5	INTERCOND	Prive	23	ERCC	Public
6	ECFERAL	Prive	24	CETIM	Public
<b>Chimie / pharmacie</b>			<b>Electricité / Electronique</b>		
7	SAIDAL	Public	12	ENIEM	Public
8	GIPEC	Public	13	ENIE	Public
9	VENUS	Prive	<b>Ministère</b>		
10	BIOMEDICAL	Prive	25	ALGERAC	Public
11	HENKEL	Prive	26	INAPI	Public
<b>Agro-alimentaire</b>			27	IANOR	Public
14	HAMMOUD BOUALEM	Prive	32	ALGEX	public
15	COLAITAL	Public	<b>Associations entreprises</b>		
16	PRODA (SGP)	Public	28	FCE	Prive
17	LA BELLE	Prive	29	CACI	Prive
18	BELLAT	Prive	30	CEIMI	Prive
19	IFRI	Prive			

Tableau 2. Liste des Entreprises et Organismes consultés par la DGIEEP (DGIEEP, 2010)

La DGIEEP relève à juste titre qu'en matière d'IE, la situation de nos entreprises est assez disparate suivant les secteurs et le statut public ou privé (DGIEEP, 2010). Nous citerons ici celle que nous jugeons plus importantes :

- Le mode d'organisation verticale (en silo) est toujours en vigueur ;
- Production de l'information insuffisante : Peu d'études prospectives, d'études de marché exhaustives ni d'outils appropriés ;
- Quasi-inexistence de la culture de partage de l'information, c'est plutôt la rétention qui en est la règle d'où le déficit en communication et en diffusion de l'information ;
- Besoin crucial d'information sous toutes les formes (technologique, concurrentielle, légale, etc.) ;
- Sentiment d'impuissance voire de frustration vis-à-vis du manque d'information sur les entreprises étrangères qui semblent bénéficier d'une concurrence déloyale ;
- IE non perçue comme une priorité par certaines entreprises « noyées » dans les problèmes du quotidien et préoccupées par le court terme ;
- Difficultés d'engager des initiatives transversales au sein de l'Administration, par exemple, inclusion de la Veille dans les processus d'innovation ou de développement industriel.

Si le constat de la DGIEEP est globalement pertinent, les actions palliatives proposées sont discutables. Elles sont en inadéquation avec les besoins réels exprimés par les entreprises algériennes. Les thèmes proposés par la DGIEEP dans le cadre des manifestations scientifiques sont :

Thème proposé	Notre commentaire
- La mondialisation et ses enjeux : le rôle de l'IE	Formation théorique et vague loin des besoins réels du terrain. Les entreprises doivent avoir le sentiment que l'IE puisse apporter une valeur palpable. IE ne sera perçue comme une priorité que lorsque nous saurons démontrer le manque à gagner sans l'utilisation de l'IE.
- L'IE dans la société de l'information et de la communication	Formation théorique ? La vulgarisation doit insister sur les besoins en information, les sources d'information et comment utiliser l'information. La constitution des réseaux de pratique « glocal » en interne et en externe qui permet un partage efficace de l'information.
- Les systèmes nationaux d'IE, politiques publiques d'IE dans certains pays avancés (ex : Japon, USA, Allemagne, France...) ; La situation en Algérie ;	Formation théorique et pourquoi pas des expériences des pays émergents (ex : Brésil, Russie, Inde, Chine, Sud Afrique) ? Possibilités d'adaptation de ces modèles en Algérie ?
- Le rôle de la politique publique d'IE dans la création d'une synergie entre l'administration publique et les opérateurs économiques ;	Formations intéressantes si elle prend une forme plus large de la triple hélice (synergie institutions de l'état, opérateurs économiques et universités). Un cadre juridique devra définir les mécanismes de cette synergie. Les institutions de l'état devront être fortement impliquées dans cette dynamique afin de donner confiance et du crédit au dispositif.
- Partenariat pouvoirs publics – secteur économique ;	
- L'IE dans l'entreprise industrielle ;	Le contenu devra être défini dans le sens d'une valeur ajoutée tangible de l'IE (Management de l'innovation, R&D « low cost », sources d'information technique et stratégique utile, etc.).
- L'entreprise de demain.	Et celle d'aujourd'hui ? Le mode d'organisation verticale (en silo) est toujours en vigueur en Algérie. Une large action de sensibilisation des entreprises pour le changement de formes d'organisation est nécessaire. C'est aujourd'hui et pas demain !

Tableau 3. Thèmes proposés par la DGIEEP dans le cadre des manifestations scientifiques (DGIEEP, 2010)

La formation continue est présentée par la DGIEEP, sous forme de dix (10) modules de courte durée et s'inscrivent dans trois (03) axes qui couvrent « tous » les domaines de l'IE et ses fondamentaux (DGIEEP, 2010). Le but assigné à ces formations, est d'acquérir les compétences nécessaires pour piloter des projets IE et pratiquer une veille stratégique efficace :

- Axe 1 : les préliminaires : connaissances requises pour comprendre la mise en œuvre et le fonctionnement d'un système d'IE ;
- Axe 2 : La production d'information ; processus et système de veille stratégique ;
- Axe 3 : L'utilisation défensive et offensive de l'information ; protection et influence.

## 2.4. La formation en Intelligence Economique en Algérie

Nous avons examiné deux programmes de formation longue durée existantes actuellement en Algérie :

- Le Master spécialisée en IE dispensé par l'ISGP depuis 2011 ;
- Le Master professionnel en IE dispensé par l'ENSM depuis 2012.

Le master spécialisée de l'ISGP est dispensé sur un volume horaire de 540 heures, en alterné, à raison d'un module de 30 heures par mois. Les objectifs fixés par ses concepteurs sont <sup>(2)</sup> :

- Comprendre le fonctionnement et les enjeux de l'environnement national et international ;
- Apprendre à organiser la surveillance de cet environnement dans le but de produire l'information et la connaissance ;
- Maîtriser les méthodes, techniques et outils de protection de l'information produite et de son utilisation de façon défensive mais aussi offensive dans le but d'aider à l'innovation et la prise de décision en interne et de parer aux menaces et saisir les opportunités de l'environnement externe.

Le contenu de cette formation est réparti sur trois (03) axes :

- Axe 1 : Comprendre les fondamentaux de l'intelligence économique, situation actuelle et nouveaux enjeux et défis de l'heure, menaces et opportunités : connaissances nécessaires pour saisir ce que représente un système d'intelligence économique ;
- Axe 2 : Apprendre comment produire l'information et la connaissance par le processus de veille stratégique : « s'armer » pour comprendre les enjeux et relever les défis, parer aux menaces et saisir les opportunités ;
- Axe 3 : Apprendre à utiliser l'information produite pour des actions défensives et offensives ; comment assurer la sécurité économique par des activités de protection et des actions d'influence et de lobbying et, comment faire face à une situation de crise.

Le master professionnel de l'ENSM est dispensé en résidentiel, sur 4 semestres avec un volume horaire de 932 heures. Les objectifs fixés par ses concepteurs sont (3) :

- Apprendre à résoudre les problématiques liées à la société de l'information, à la compétitivité et à la performance des organisations ;
- Maîtriser les systèmes d'information d'aide à la décision ;
- Gérer les flux informationnels au sein de l'entreprise ;
- Maîtriser les outils de protection de l'information ;
- Maîtriser les risques stratégiques ;
- Développer une stratégie d'influence ;
- Développer les techniques de réseautage ;
- Développer une culture stratégique et géopolitique.

Ce programme de formation vise à acquérir des compétences suivantes :

- Evaluer les vulnérabilités et les menaces dans les organisations (les risques) ;
- Détecter les signaux faibles et lointains ;
- Diagnostiquer les systèmes d'information ;
- Définir les besoins et les attentes de l'entreprise en information ;
- Piloter un dispositif de recueil, de traitement et de diffusion de l'information ;
- Elaborer un dispositif de gestion des connaissances ;

---

<sup>(2)</sup> Voir le site officiel de l'ISGP au lien : <http://www.isgp.dz/formation2/masters-specialises1/63-intelligence-economique22>

<sup>(3)</sup> Voir le site officiel de l'ENSM au lien : <http://www.ensm.dz/?q=node/48> (vus le 11/03/2014)

- Mettre en place une politique de sécurité des systèmes d'information.

### 3. Les alternatives

Nous avons remarqué que toutes les offres de formation IE en Algérie, se concentrent davantage sur des aspects de sécurité de l'information ou du lobbying.

Or nous avons vu que l'enquête menée par la DGIEEP auprès des opérateurs économiques a révélé des inquiétudes d'ordre organisationnel (forme d'organisation et circulation des flux fonctionnels, etc.), informationnel (besoins en information, sources d'information, circulation des flux informationnels, diffusion et partage de l'information, etc.) et institutionnels (synergies institutions de l'Etat – Opérateurs économiques – centres R&D) ce qui contribuerait d'une part, à dissiper le sentiment de frustration vis-à-vis du manque d'information par rapport aux nouveaux entrants « bien armés » et d'autre part, percevoir l'utilité de l'IE comme un « outil d'émancipation » de l'entreprise algérienne c'est à dire de passer du statut d'une entreprise « traditionnelle » vers un nouveau statut d'entreprise « apprenante, résiliente et innovante ».

Certes, le triptyque : Veille, Sécurité et Influence sont des bases importantes pour le développement d'une entreprise. Mais ces trois fonctions sont indépendantes et peuvent être dissociées selon les objectifs attendus et le contexte.

Ainsi, peut-on parler de sécurité de l'information dans une entreprise algérienne dont le déficit en information est flagrant ?

Aussi, peut-on exercer en Algérie, le lobbying ou « des actions d'influence auprès des pouvoirs publics, comme cela se fait dans d'autres pays » sans flirter avec des « pratiques illicites » et tomber sous le coup de la loi pénale ? D'ailleurs, la DGIEEP (2010) reconnaît que le lobbying est un concept dont les périmètres ne sont pas clairement définis. Le risque serait de confondre la notion de lobbying à celles de la contestation ou avec des pratiques illicites.

Pourtant, il y a toujours de nouvelles voies et nous pouvons avancer que l'IE n'est pas « seulement » : veille, sécurité et influence. C'est aussi « le nouveau paradigme » dont les concepts clés sont : « Triple hélice », « Soft technologies », « Open Information Systems » dont « l'information brevet », « Jugaad Innovation » et d'autres concepts que nous n'allons pas développer dans cette communication.

#### 3.1. Triple hélice

Le cadre conceptuel de la « triple hélice » repose sur trois idées principales, connexes et imbriqués (Etzkowitz, 2002) :

- La « triple hélice » se réfère aux multiples relations réciproques entre trois (03) sphères institutionnels (gouvernements – entreprises – universités) à différents points dans le processus de capitalisation des connaissances (espace de connaissances, espace de consensus et espace d'innovation) ;
- Le concept d'« Environnement d'Innovation Régionale (RIE) » qui se compose de l'ensemble des institutions politiques, industriels et universitaires, de par leur conception ou d'une conséquence involontaire, contribuent pour améliorer les conditions locales pour l'innovation (espace de connaissances) ;

- Les concepts de « capital social et ancrage » qui se réfèrent à la densité des relations sociales et de la confiance dans les relations interpersonnelles. Ces concepts s'étendent à travers les frontières institutionnelles pour s'interroger sur les conditions de production du capital social et la confiance à travers les sphères institutionnelles, permettant des relations latérales plutôt que la coordination hiérarchique (espace de consensus).

Les interactions entre les trois sphères institutionnelles : les universités, les entreprises et les gouvernements (locaux, régionaux, nationaux ou supranationaux), génèrent des attentes mutuelles. Les transformations institutionnelles co-évoluent avec le développement des technologies et des marchés et confèrent aux gouvernements un rôle actif mais non totalisant, dans les sciences, les technologies et les politiques novatrices (Leydesdorff & Etzkowitz, 1998). Ces interactions peuvent stimuler le développement de réseaux à travers les frontières institutionnelles entre les trois sphères qui sont interdépendantes, se chevauchent et chacune peut prendre le rôle de l'autre (Etzkowitz, 2002).

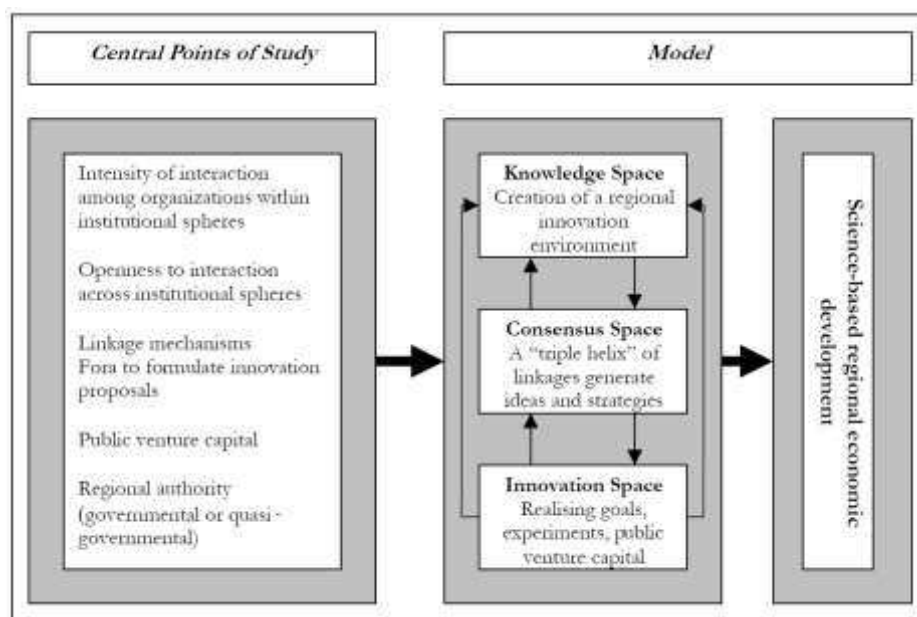


Figure 2. Cadre conceptuel de la « triple hélice » (Etzkowitz, 2002)

Selon Etzkowitz (2002), la première dimension du modèle de la triple hélice est la transformation interne dans chacune des hélices, comme par exemple, le développement des relations entre les entreprises par des alliances stratégiques. La seconde est l'influence d'une hélice sur une autre, c'est l'exemple du rôle du gouvernement instituant une politique économique. Et enfin, la troisième dimension est la création d'une nouvelle superposition de réseaux et d'organisations trilatérales des interactions entre les trois hélices dans le but de générer de nouvelles idées de développement technologique. Les nouveaux réseaux établis au moyen d'interactions tripartites concertés, peuvent permettre l'émergence ou le renouvellement de complexes technologiques et/ou la création et l'organisation de nouveaux secteurs industriels ou économiques.

### 3.2. Soft technologies

Traditionnellement, la « technologie » décrit un système de connaissances utilisable, principalement dérivée de la connaissance des sciences naturelles. C'est ce que nous appelons les « hard technologies » c'est-à-dire, les compétences, les outils et les règles utilisés par

l'homme pour modifier, s'adapter et gérer la nature pour sa survie et son développement (Jin, 2005).

Les systèmes de connaissances actionnables dérivés des sciences sociales, sciences non-naturelles et les connaissances non-scientifiques (traditionnelles) visant à résoudre divers problèmes pratiques appartiennent aussi à la catégorie des « technologies ». Cette classe de technologie est appelée « soft technologies ». Elle se réalise par l'utilisation consciente des lois ou des expériences communes dans les activités économiques, sociales et humaines. Elle façonne donc les règles, les mécanismes, les moyens, les institutions, les méthodes et les procédures qui contribuent à l'amélioration, l'adaptation ou le contrôle du monde d'une manière subjective et objective (Jin, 2005).

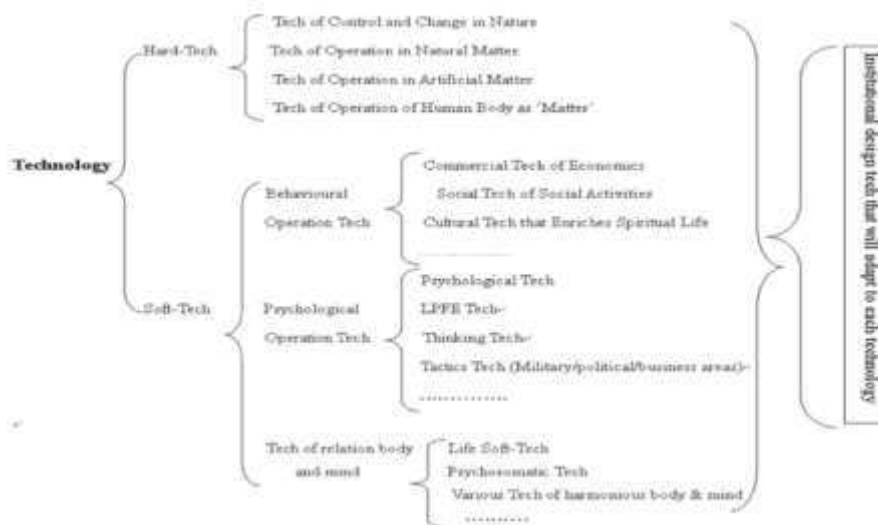


Figure 3. Cartes des technologies (Jin, 2005)

« Soft technologies » n'est pas une discipline nouvelle. Durant des milliers d'années, les êtres humains ont créé des « soft technologies » pour en tirer profit. Toutefois, en raison de l'impact de l'industrialisation et les brillantes avancées réalisées par les sciences naturelles et les sciences de l'ingénieur, les « soft technologies » ont été éclipsées par les « hard technologies ». En conséquence, les « soft technologies » n'ont jamais été développées comme une forme propre de technologie. Cette incapacité à apprécier la vraie nature de la technologie, intégrant les « soft technologies », nous a empêchés de saisir correctement l'essence du processus d'innovation technologique et de traiter correctement la relation entre l'innovation technologique et l'innovation institutionnelle (Jin, 2005).

En explorant le concept de « soft technologies », nous soulignons l'importance de l'innovation technologique afin de combler le fossé entre les pays développés et les pays en voie de développement. En effet, les praticiens des « soft technologies » peuvent être formés à développer de nouvelles industries à partir des « soft technologies ».

Par cette voie, les pays en voie de développement peuvent s'affranchir de la stratégie « rattraper puis dépasser » les pays développés par des investissements colossaux dans les « hard technologies », vers une stratégie alternative de développement, celle des « soft technologies ».

Ainsi, les dirigeants des pays en voie de développement ont besoin de comprendre et de créer leurs propres règles du jeu. Pour cela, ils ont besoin de :



- rester « en alerte » aux nouvelles avancées technologiques dans les pays développés ;
- éviter de suivre aveuglément des modèles et critères de pensée au moment crucial des choix stratégiques de développement.

### 3.3. Open Information Systems

Les « systèmes d'information ouverts » dont les « bases brevet » sont complexes, leur étude approfondie couplée à une vision créative « out of the box » permet de dépasser la stricte fonction de base du brevet. Nous avons pu, à différentes reprises, orienter des recherches autour du brevet depuis l'écriture de nouveaux brevets, l'invalidation de brevet existant, la création d'information à valeur ajoutée et de les lier avec d'autres systèmes d'information (Quoniam, 2013).

Le brevet est indéniablement l'un des outils de transfert technologique, d'innovation et de créativité. En effet, parler de brevet, c'est, parler de Recherche & Développement (R&D). Mais faire de la R&D sans mise sur le marché coûte cher. La mise sur le marché coûte aussi très cher d'où les démarches de « licences d'exploitation », qui permettent de s'affranchir des coûts exorbitants de la R&D. C'est donc un acte de transfert de technologie. Mais les « génériques » et les « domaines public » sont aussi d'autres formes de transfert de technologie, sans forcément de rétribution financière. Penser de cette forme, c'est regarder le brevet avec d'autres « yeux » (Quoniam, 2013).

Ceux qui pensent et agissent de cette manière sont appelés tort « patent trolls » ou en terme moins péjoratif « Entités Non Pratiquante (NPE) ». A notre avis, ces termes sont inappropriés à cette activité pour diverses raisons :

- Elle se rapporte à l'innovation, à la R&D et la création de nouvelles connaissances sans investissements importants dans des laboratoires ou centres R&D traditionnels, mais uniquement à partir de l'information disponible dans des sources de données ouvertes, y compris les bases brevet ;
- Elle est basée uniquement sur l'information et peut conduire à invalider des brevets existants ou à écrire de nouveaux brevets dans un domaine technique donné ;
- Elle peut être décrite comme une responsabilité sociale de la recherche, action légale et légaliste, similaire à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les activités de R&D ;
- Elle se réfère à une forme non conventionnelle de pensée « out of the box » en créant des liens forts et des passerelles entre les « hard technologies » et les « soft technologies ».

De ce point de vue, le brevet est perçu comme un moyen d'exprimer vers le marché, des recherches techniques et technologiques. Il permet de travailler sur divers domaines liés aux « soft technologies », mettant en perspective l'évolution des « hard technologies » vers les « soft technologies ». Il peut être aussi, un modèle de recherche de rapprochements « public-privé » pour des partenariats stratégiques ou dans le cadre de développements basés sur le modèle de la « triple hélice » (Etzkowitz, 2008) où des synergies « gouvernement – recherche – secteur privé » sont recherchées.

Il faut savoir qu'un brevet délivré est juridiquement valable pour une période donnée. Au-delà de cette période, il devient invalide. Mais il y a beaucoup d'autres raisons d'invalidité de brevet (non-paiement des annuités, défaut de représentant légal dans le pays, etc.). Wanise Barroso (2003), examinatrice de brevets de l'Office Brésilien des Brevets au moment de la réalisation de ses recherches a travaillé sur le sujet. Elle proposa la réalisation d'une sous base



de brevets de cet office, contenant seulement des « brevets domaines public », pour une distribution « gratuite » auprès des PME-PMI, afin de faciliter des transferts de technologie. Ceci a été possible par interrogation de la base sur le champ qui renseignait le statut juridique du brevet. Elle montra que plus de 30% des brevets de la base brésilienne devenaient publics en 5 à 6 ans et environ 40% de la base étaient du domaine public, pouvant être utilisés de façon libre et gratuite telle une encyclopédie technique, puisque les demandes de brevets doivent être rédigées de façon à pouvoir reproduire ce qui est revendiqué.

Si nous admettons des proportions égales à d'autres bases de données disponibles, porterait à une estimation de 28 millions, le nombre de demandes de brevets dans le monde en texte intégral et librement « réutilisables » comme une « Encyclopédie technique et technologique ». Ce nombre est encore très minimaliste, car la protection du brevet est limitée géographiquement, au territoire pour lequel le brevet a été déposé, et les droits réglés. Ainsi la connaissance qui figure dans un brevet chinois est utilisable directement ou pour l'élaboration de nouveaux produits dans tous les pays du monde sauf dans les pays dans lequel ce brevet vaut juridiquement. Donc au nombre de brevets « domaine public », il faut rajouter le nombre de brevets utilisable dans les régions où il n'a pas été étendu (Quoniam, 2013). La libre utilisation d'un brevet est légale à partir du moment où il tombe dans le domaine public ou invalidée par les tribunaux.

Au Brésil, la santé est un droit constitutionnel pour tous et c'est le devoir de l'Etat de faire que ce droit soit garanti à travers un Système Unique de Santé pour garantir l'assistance thérapeutique intégrale, incluant l'assistance pharmaceutique. Le coût de cette disposition légale dépassait 1,4 milliard de R\$ soit 580 millions d'€ (Carias & al., 2011). Ceci nous a emmené à s'intéresser à des systèmes d'information afin de trouver des moyens pour contribuer à la maîtrise des coûts (Barroso & al., 2004). C'est ainsi que nous nous sommes intéressé au cas du Tenofovir et à introduire une opposition sur demande de brevet, en conjonction avec une équipe en Inde pour cet antirétroviral servant dans le traitement du SIDA (Barroso & Queyras, 2010). Le brevet a été invalidé et les conséquences de cette recherche, la fabrication de ce médicament sous la forme générique, à des coûts nettement inférieurs (50%), donc plus de malades soignés par des systèmes de santé gratuits grâce aux ressources financières libérées (110 millions de R\$ d'économie en 4 ans) pour d'autres accès gratuits aux soins. Cette recherche a été effectuée sans aucun financement, l'Agence Nationale de Recherche sur le SIDA et les hépatites virales (ANRS) nous ayant refusé un financement (pensant que la recherche n'aboutirait jamais), nous a rapporté un prix de l'innovation au Brésil (Quoniam, 2010).

Une étude effectuée pour le compte d'une entreprise publique algérienne spécialisée dans la fabrication des outils de forage, a abouti à une publication qui a montré les opportunités d'innovation offertes par l'utilisation du reverse engineering assisté par l'information brevet dans l'industrie pétrolière. Une étude de conception et d'optimisation de trépan pour les forages pétroliers a été proposée en décrivant le processus cognitif parallèle associé au processus technique du reverse engineering (Baaziz & Quoniam, 2014).

Cette étude a identifié 7259 brevets sur le sujet « trépan » pour la période allant de 1907 à 2013 dont 2442 brevets tombés dans le domaine public en raison de l'expiration de la période de protection. Baaziz & Quoniam (2014) ont noté à juste titre qu'il est intéressant de vérifier le statut juridique de l'héritage de brevet des entreprises actuellement par phase d'acquisition ou fusion. Cette information est vérifiable en consultant INPADOC legal status des brevets. En effet, les opérations successives de fusions et d'acquisitions subies par ces entreprises

peuvent générer des dysfonctionnements dans la gestion des actifs immatériels et particulièrement du portefeuille brevets. Les brevets risquent de tomber dans le domaine public en raison de ces failles juridiques.

### **3.4. Jugaad Innovation**

Le budget alloué pour l'éducation en Inde a augmenté de 25% par an durant les cinq dernières années, mais les dépenses en R&D restent moins de 01% du PIB. A première vue, les développements en matière d'innovation en Inde ne semblent pas avoir suivi le rythme de sa croissance économique. Toutefois, les métriques traditionnelles d'évaluation de l'excellence ne saisissent pas tout ce qui est important à propos de l'innovation en Inde. En effet, elles manquent l'essentiel des modèles et des approches spécifiques de l'innovation en Inde, essentiellement, la recherche que couvre une spécialité distinctive du système indien : l'innovation frugale appelée aussi « Jugaad Innovation », un mot hindi que nous pouvons traduire par « débrouillardise » (Bound & Thornton, 212).

Le concept est simple : c'est la capacité ingénieuse à faire plus avec moins (Navi, 2013). Le défi du « jugaad » est d'optimiser la valeur pour la société en réduisant au maximum l'utilisation des ressources. Combiné avec des capacités scientifiques et technologiques approfondies, cela pourrait être une source importante d'avantage concurrentiel pour les pays en voie de développement.

Elle se distingue par ses moyens et ses fins. Elle répond aux limitations des ressources, qu'elles soient financières, matérielles ou institutionnelles et en utilisant une variété de méthodes qui transforme ces contraintes en avantage. En minimisant l'utilisation des ressources dans le développement, la production et la livraison, ou en les exploitants d'une façon nouvelle, il en résulte des produits et services incroyablement « low cost ».

Les avantages de l'innovation frugale ne sont pas seulement focalisés sur la baisse des coûts, mais va au-delà en démocratisant la mise à disposition à grande échelle de certains produits et services, destinés auparavant qu'aux riches. Souvent, les innovations frugales ont une mission explicitement sociale (Bound & Thornton, 212).

Les exemples d'innovation frugale se retrouvent partout dans le système indien : Depuis le modèle « path-breaking » du Dr Devi Shetty, fournissant une chirurgie cardiaque abordable, aux efforts de disponibilité de médicaments génériques par les laboratoires gouvernementaux, à l'approche de Bharti Airtel visant à réduire les coûts des appels téléphoniques, à l'approche du Kerala donnant accès aux soins palliatifs aux milliers de vieillards pauvres (Bound & Thornton, 212).

Les principaux facteurs qui ont contribué à créer les conditions favorables à l'innovation frugale en Inde sont :

- Une culture « Jugaad », signifie l'existence d'une culture orientée vers l'innovation frugale avec un niveau inhabituel de compétences ;
- Un énorme marché d'une classe moyenne ambitieuse qui veut accéder aux produits et services « de luxe » à des prix abordables. Cette base de consommateurs est en pleine essor, est aussi sensible au prix, au « prêt à expérimenter » et donc prête à soutenir l'innovation frugale ;
- De nouvelles sources de finance sociale permettant la baisse des coûts de l'investissement dans les innovations frugales ;

- Une politique d'éducation et d'innovation de plus en plus « inclusif » est une priorité du gouvernement indien afin d'obtenir « plus pour moins pour plus » en créant les conditions institutionnelles qui pourraient conduire à un fort impact des innovations frugales.

Selon Navi Radjou (2013), l'innovation frugale est également porteuse de projets de coopération entre les pays développés et les pays émergents à l'image du moniteur cardiaque MAC 400 <sup>(4)</sup>, développé en Inde, par les ingénieurs indiens de GE.

De plus en plus, de grandes entreprises occidentales s'inspirent de l'innovation frugale des pays émergents. Ils proposent des produits innovants, des services de qualité, accessibles et surtout à moindre coût pour répondre à la demande des clients et citoyens soucieux des coûts et de l'environnement. En France le groupe Renault innove en lançant en 2004, la Logan et par la suite toute une gamme de voitures « low cost » et durable avec plus de 95% des pièces sont recyclables (Navi, 2013).

## Conclusions

Selon la théorie d'Ungku Aziz <sup>(5)</sup>, les pays africains doivent franchir six étapes avant de parvenir à la pointe de l'évolution technologique. Chacune des étapes de l'évolution technologique ne peut être abordée que si l'étape précédente a été franchie avec succès, et il n'existe aucun procédé magique qui puisse dispenser un pays de ce cheminement progressif et le propulser directement au faite du progrès (Idris, 2000).

Cette théorie est aussi réfutable que la pyramide des besoins de Maslow et pour les mêmes raisons : la condition de satisfaction d'un niveau avant de passer à un autre.

Nous avons la conviction que « bruler des étapes » est possible. Cette possibilité est encore plus prometteuse à travers les technologies de l'information et de communication (TIC) et particulièrement le Web 2.0 par la suppression des contraintes de temps et de distance, ce qui facilite la circulation de l'information, la diffusion des connaissances et la création des liens de type « triple hélice ». Les expériences des pays émergents qui constituent le BRICS, sont là pour le démontrer.

Les expériences menées par les pays du BRICS pour se hisser au rang des pays émergents sont porteuses de leçons intéressantes. Nous avons cité certains concepts spécifiques pour chaque pays, d'autres sont communs à plusieurs d'entre eux.

Nous ne plaidons pas pour un mimétisme béat de ces expériences mais plutôt un appel à apporter un regard curieux et critique afin de déceler ce qui peut constituer l'ossature d'une Intelligence Economique spécifique et compatible avec la culture Algérienne.

Cette communication a pris forme d'un plaidoyer pour une Intelligence Economique « utile » pour le développement des entreprises Algériennes mais aussi pour la croissance économique de l'Algérie.

---

<sup>(4)</sup> Le MAC 400, un électrocardiographe a été développé par les ingénieurs de GE au Centre Technologique John F. Welch à Bangalore (en Inde) dans le but de le rendre accessible à tous en Inde, de par son prix (100 fois moins cher que la version américaine) et de sa taille sans lésiner sur les besoins clés de fiabilité, portabilité, facilité d'utilisation, précision et souplesse. Ce dispositif s'est vu approuvé par les Etats-Unis pour équiper certaines ambulances. Voir le lien : [http://www.gehealthcare.com/euru/cardiology/products/diagnostic\\_ecg/resting\\_stress/mac\\_400/index.html](http://www.gehealthcare.com/euru/cardiology/products/diagnostic_ecg/resting_stress/mac_400/index.html) (vu le 11/03/2014)

<sup>(5)</sup> Cité par Idris Kamil (2000) - AZIZ, Ungku, « Must patterns of change in developing countries follow the West? What other possible patterns », Technological Innovation, Universités du Commonwealth, Birmingham, août 1983.

## Références

- BAAZIZ, Abdelkader; QUONIAM, Luc (2014), « L'information brevet au service de l'industrie pétrolière : Cas de conception et optimisation des trépan par reverse engineering », 2014.
- BARROSO, Wanise B. G.; QUEYRAS, Joachim (2010), « Propriété industrielle : arme de la compétitivité 2.0, le cas du Tenofovir », QUONIAM, L. ; LUCIEN, A. ; PAPY, F (Ed.), « Intelligence Compétitive 2.0, Traité des sciences et techniques de l'information », Hermès-Lavoisier: Paris (FR), 2010 – ISBN 978-2-7462-2366-0.
- BARROSO, Wanise B. G.; AMARAL, Luciene; QUONIAM, Luc; FARIA, Leandro I. L.; PENNA, Ely; QUEYRAS, Joachim (2004), « Elaboration d'une base de données de médicaments pour faciliter la prise de décisions », VSST-2004: Toulouse (FR), Dousset Bernard (Ed.), 2004 – ISBN 2952032653.
- BARROSO, Wanise B. G. (2003), « Elaboration et mise à disposition d'une base de données de documents de brevet tombés dans le domaine public », Université du Sud Toulon-Var (FR), Ph.D. Thesis, 2003.
- BOUND, Kirsten & THORNTON, Ian.W. (2012), « Our frugal future: Lessons from India's innovation system », Nesta, London (UK), July 2012.
- CARAYON, Bernard (2003), « Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale », Commissariat Général du Plan / République Française (FR), Juin 2003.
- CARIAS, Claudia M.; VIEIRA, Fabiola S.; GIORDANO, Carlos V.; ZUCCHI, Paola (2011), "Exceptional circumstance drug dispensing: history and expenditures of the Brazilian Ministry of Health", Revista de Saúde Pública, vol. 45, 2, April 2011.
- DGIEEP (2010), « Document de référence 2010 de la formation en intelligence économique en Algérie », Direction Générale de l'Intelligence Economique, des Etudes et de la Prospective / Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement / RADP (DZ), Septembre 2010.
- ETZKOWITZ, Henry (2008), "The triple helix: university – industry – government: Innovation in action", Taylor & Francis (Ed.): Londres (UK), February 2008 – ISBN 9780415964500.
- ETZKOWITZ, Henry (2002), "The Triple Helix of University – Industry – Government : Implications for Policy and Evaluation", The Swedish Institute for Studies in Education and Research – SISTER (Ed.): Stockholm (SE), November 2002 – ISSN 1650-3821.
- FEKIR Souhil (2008), « L'intelligence économique et la stratégie d'Entreprise : Etat de la question et pratique en Algérie », Mémoire de Magistère en Management Commercial, Institut National de Commerce (INC), Alger (DZ), 2008.
- IDRIS, Kamil (2000), « Brochure sur les droits de propriété intellectuelle pour les universités et instituts de recherche - développement des pays africains », WIPO: Genève (CH), 2000 – ISBN 92-805-1326-3.
- JIN, Zhouying (2005), "Global Technological Change: From Hard Technology to Soft Technology", Intellect (UK), January 2005 – ISBN 1841501247.
- LEYDESDORFF Loet & ETZKOWITZ Henry (1998), « The Triple Helix as a Model for Innovation Studies », (Conférence Report, Science and Public Policy, Vol.25, n°3 pp.195-203, 1998.
- MARTRE, Henry ; CLERC, Philippe ; HARBULOT, Christian ; BAUMARD, Philippe ; FLEURY, Bernard & VIOLLE Didier (1994), « Intelligence économique et stratégie des entreprises », Commissariat Général du Plan / République Française (FR), Février 1994.
- NAVI, Radjou, (2013), "Jugaad Innovation: Think Frugal, Be Flexible, Generate Breakthrough Growth." 2013. Barnes & Noble.
- QUONIAM, Luc (2013), « Le brevet: objet de recherche en Sciences de l'Information et de la Communication », PAPY, F (Ed.), « Recherches ouvertes sur le numérique : approches pratiques en information – communication », Hermès-Lavoisier: Paris (FR), 2013 – ISBN 9782746245358.
- QUONIAM, Luc (2010), « Oposições a pedidos de patente de medicamentos », Concurso Inovação na Gestao Publica Federal, Escola Nacional de Administração Publica; Brasilia, Brasil, Wanise Barroso (Coord.), 2010.

## Notes bibliographiques:

**Abdelkader Baaziz** est actuellement, Doctorant-Chercheur au Laboratoire IRSIC d'Aix-Marseille Université (France), Master en Management des Systèmes d'Information à l'Université de Perpignan Via Domitia (France) en 2004 et Ingénieur d'Etat en Génie Mécanique à l'Université des Sciences et de Technologies Houari Boumediene USTHB (Algérie) en 1991. Il a occupé plusieurs hautes responsabilités dans des Organisations et Entreprises dont Vice-Président de la Fédération Algérienne de Kung-Fu Wushu et Directeur des Opérations Mud Logging à Sonatrach (Algérie). Consultant en système d'information, en management stratégique et auteur de plusieurs publications scientifiques dans le domaine. Il est joignable à l'adresse e-mail : [abdelkader.baaziz@etu.univ-amu.fr](mailto:abdelkader.baaziz@etu.univ-amu.fr)

**Luc Quoniam** est Professeur des Universités rattaché à l'Université du Sud Toulon-Var (France), Docteur en Sciences de l'Information de l'Université d'Aix-Marseille III en 1988 et HDR en 1996. Actuellement Professeur visiteur à l'Université Nove de Julho à Sao Polo (Brésil) et membre du Laboratoire IRSIC d'Aix-Marseille Université (France). Il a été détaché au Ministère de l'extérieur du Gouvernement du Brésil en qualité de Directeur du CenDoTec (Centre de Documentation Technique) à Sao Paulo (2000 – 2004, Brésil), Professeur visiteur à l'Université de Sao Paulo (2005 – 2007, Brésil) et à l'Université Fernando Pessoa à Porto (2007-2010, Portugal). Il a dirigé plus d'une quarantaine de thèses et auteur de plusieurs ouvrages et publications scientifiques. Ses travaux sont focalisés sur l'intelligence économique, l'innovation, la créativité, knowledge management, adaptation au changement, "concepts 2.0", etc. Il est joignable à l'adresse e-mail : [mail@quoniam.info](mailto:mail@quoniam.info)

**David Reymond** est maître de conférences en SIC à l'université de Toulon, Laboratoire I3M, EA 3820. Sous un angle mixant qualitatif et quantitatif, il est spécialisé dans les données du web, la webométrie : collecte, traitement et production de connaissances. Ses recherches portent en particulier sur les contenus et leurs usages, la synthétisation d'informations complexes dans des problématiques interdisciplinaires variées : extraction de données, production d'éléments informationnels ou mise en œuvre d'indicateurs riches. Il est joignable à l'adresse e-mail : [david.reymond@univ-tln.fr](mailto:david.reymond@univ-tln.fr)